



COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 30 mai 2024

À l'attention des élus et des partenaires intersectoriels de la région des Laurentides

Objet : Maladie de Lyme dans la région des Laurentides

Madame,
Monsieur,

La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides désire vous informer de l'évolution de la maladie de Lyme dans la région.

Depuis 2011, la maladie de Lyme est en progression dans plusieurs régions du Québec. En 2024, la zone à risque endémique de contracter la maladie de Lyme s'est élargie dans la région des Laurentides et une quarantaine de municipalités sont désormais visées, qui ne sont plus uniquement au sud du territoire.

À la suite d'une évaluation par un médecin ou un pharmacien, une personne piquée par une tique dans ces territoires pourrait se faire prescrire un antibiotique de façon préventive.

Rappelons qu'en cas de piqûre, il faut retirer la tique dès que possible. Il est important d'utiliser un tire-tique ou une pince fine, comme une pince à sourcils, en évitant d'utiliser les doigts ou les ongles. Plus une tique reste accrochée longtemps, plus on augmente le risque de transmission de la maladie de Lyme. Le risque qu'elle soit infectée dépend de l'espèce de la tique et de la région où elle se trouve.

Il est recommandé d'appeler Info-Santé au 811 ou consulter un médecin dans une des situations suivantes :

- la rougeur est de 5 cm de diamètre ou plus;
- la rougeur persiste depuis plus de 48 heures;
- la personne croit présenter un ou plusieurs autres symptômes de la maladie de Lyme dans les jours, les semaines ou les mois suivant la pratique d'une activité extérieure pouvant l'exposer aux tiques.

Les mesures de protection contre la tique (ex. : porter un chapeau et des vêtements longs, appliquer du chasse-moustique, etc.) restent quant à elles recommandées pour l'ensemble des territoires de la région des Laurentides.

Nous souhaitons également vous informer qu'une campagne de communication sera menée prochainement par la Direction de santé publique auprès de la population pour l'informer sur la maladie de Lyme, ses symptômes, les mesures de protection et quoi faire en cas de piqûre de tique.

Pour en savoir plus sur la maladie de Lyme, consultez santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme.

En vous remerciant chaleureusement de votre attention à notre correspondance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur de santé publique des Laurentides,



Éric Goyer, M.D., FRCPC

EG//al